



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 18

DU 2 Décembre 2022

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 28 Novembre 2022

Présents : MMES NICOLAS – MACARIO - GARCIA MM. SERRE - BENOIT - BERTHELOT - MANIERE - GUIGUE - MAKHECHOUCHE - GHZAL –ALLIO – IASIO - RANC

Excusés : MM. ABOU KHALIL – BOUVERAT - AJJANI

Réunion de secteur

Le Comité de Direction propose d'associer les arbitres aux réunions de secteurs.

Arbitrage

Le comité de Direction souhaite organiser en Janvier 2023, un groupe de réflexion autour des problématiques rencontrées par le corp arbitral.

Qualification 1/8^{ème} de Finale Coupe du Monde


Suite à la qualification de notre équipe nationale pour les 1/8^{ème} de finale de coupe du monde, le comité de direction a pris la décision de suivre la décision de la Ligue et de reporter les rencontres Séniors du Dimanche 04 Décembre

Michel SERRE
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr